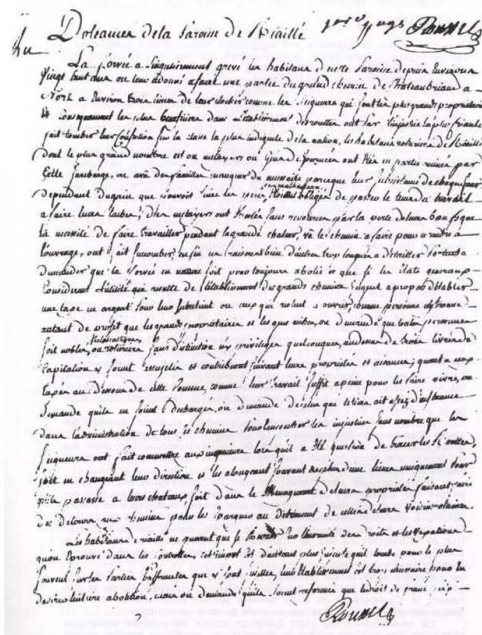


LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE A CHAINAY

La Révolution française est née dans les villes, et l'histoire montrera que les campagnes contribueront fortement au processus révolutionnaire. Nous prendrons pour le démontrer l'exemple du village de CHAINAY, la population adhérant généralement aux idées émises, mais s'adaptant très difficilement au nouveau régime, à ses règles et à ses excès.

Les cahiers de doléance

1789 ne sera pas que la prise de la Bastille un certain 14 Juillet. Précédemment, le roi avait accepté en janvier le doublement du tiers-état qui représentera la moitié des Etats généraux, ne laissant qu'un quart au Clergé et un quart à la Noblesse.



Extrait du cahier de doléances de Riailé (L.-I.)

En mars, les communautés villageoises rédigèrent leurs cahiers de doléances. Les revendications seront mesurées, d'autres paraissent inspirées . . . SAINT JULIEN présente ainsi « *un cayer des Doleances, plaintes et remontrances des Habitants de la Communauté* ». C'est un des rares exemples que nous pouvons à ce jour consulter dans la région

Ces doléances ont trait à la vie matérielle des habitants : suppression des privilèges, réformes fiscales, exercice des professions et extinction de charges, rétablissement des communaux ; d'autres revendications sont plus régaliennes : liberté d'élection des maires, prescription des droits seigneuriaux.

La nouvelle municipalité

Au cours de cette même année 1789 les syndics communaux disparurent, puis l'Assemblée Nationale Constituante issue des Etats Généraux réorganisa l'administration du pays en départements et municipalités. Le nom de « Côte d'Or » fut ainsi choisi pour notre département, le nom de « Seine et Saône » n'étant pas retenu, à une voix près ! Il fut décidé que notre département aurait 88 cantons et 782 communes.

Les anciens directoires de District (Is/Tille pour Chaignay), organisèrent les municipalités de chaque commune, appelées « conseil général communal ». Il n'était pas question encore de liberté démocratique, ni de suffrage universel . . . puisque ces municipalités furent désignées directement par le Directoire d'Is/Tille. Les commentateurs de l'époque, dans nos villages, nous disent que pour être désigné primait avant tout l'ardeur à défendre les idées nouvelles, compétence et dévouement étant des valeurs peu prises en compte . . . Le ci-devant citoyen François LELIEVRE est désigné Maire.

Cela ne dura pas. Une seconde élection eu lieu le 13 novembre 1791 qui écarta les éléments les plus exaltés. Par la suite, l'élection sera annuelle, le dimanche qui suit la Saint-Martin

Le premier Maire : Louis ROUGET, « démocratiquement » élu, le sera par 30 voix sur 41 suffrages exprimés. Il restera à ce poste jusqu'à sa mort, 16 années plus tard. Le scrutin était visiblement individuel et à la majorité absolue.

Seuls les « citoyens actifs », c.a.d propriétaires et redevables au niveau de la commune, avaient droit de vote. L'éligibilité était réservée aux citoyens payant un impôt de trois livres. Il est permis de se demander si le vote par « feux » de l'ancien régime n'était pas plus démocratique . . .

Suivent ensuite l'élection des trois officiers municipaux, du Procureur et des « notables » au nombre de six, dont le curé Hory, rentré de sa grotte de « la combe aux graviers » où il s'était caché pendant le régime de la terreur. Tous prêtèrent ensuite serment « au nom de la nation, de la loi et du Roi ».

Les difficultés arrivent . . .

Les directoires cantonaux furent supprimés dès 1795 mais les premières difficultés, budgétaires, arrivèrent pour les communes tout juste créées dès 1791.

Les biens de l'abbaye de Saint-Bénigne sur CHAIGNAY avaient été confisqués et remis à la Municipalité. Un fermage très modique était demandé aux locataires par les abbés, somme que la Commune voulut relever sensiblement : résistance et conflits étaient inévitables. Le Maire menace de relever l'ensemble des impôts communaux si les locataires ne s'exécutent pas. Des experts sont nommés pour déterminer la valeur de ces locations et c'est finalement la valeur de l'ancienne « dîme du treizième » qui sera reprise, soit 8 % des récoltes . . .

Autre difficulté, non moins périlleuse pour le Maire et son équipe : la perception d'un nouvel impôt, la patente avec création d'une liste d'assujettis ! Visiblement l'arme de l'inertie fut employée avec une certaine efficacité puisque le Directoire d'Is/Tille le 5 janvier 1792, représenté par le ci-devant citoyen François CHAUDRON, Maire de Gemeaux, ne s'en laisse pas compter et enjoint le Maire Louis ROUGET de dresser sur le champ un tableau recensant les assujettis au droit de patente. Ils seront 22, représentant toutes les professions : du tisserand au laveur de minerai de fer . . .



Le garde-champêtre

La municipalité continue de s'organiser : achat d'écharpes pour le Maire et les Officiers municipaux, création d'un Tribunal de Police de trois membres, nomination de deux garde-champêtres (rémunérés par les amendes), nomination d'un secrétaire-greffier.

La perception des impôts communaux était l'affaire d'un receveur, citoyen de la commune, comme sous l'ancien régime, besogne ingrate s'il en est ! Pour autant, la situation financière est toujours aussi mauvaise, un an après les élections. Le Procureur de la commune : Jean LELIEVRE s'en émeut : « . . . *les dettes sont immenses, elles s'élèvent à 2824 livres.* ». Suit la liste des réparations à faire de toute urgence : clocher de l'église, puits et lavoir de Chaugé à créer, etc . . . « *Le seul moyen de subvenir à tant de dépenses est la vente de notre Réserve (ndlr : la forêt) et je la requiers* ».

Les purges et les sociétés populaires

En 1790, la garde nationale des cantons fut organisée ainsi qu'une fête au rond-point du parc à Dijon pour les 150 détachements cantonaux qui prêtèrent serment « à la Nation, à la Loi et au Roi ».

En 1793, une purge de tous les fonctionnaires publics fut décidée dans le département, pour tous les villages. Là encore, l'arme de l'inertie fût employée, malgré le zèle de nouveaux candidats fonctionnaires . . . Beaucoup de communes renvoient les imprimés en blanc, ou avec le nom du Maire ! Beire le Chatel, contre-exemple, porte 11 nouveaux candidats.



Drapeau révolutionnaire arc/tille 1790 soie blanche

Auparavant, en 1791, un évêque constitutionnel fut désigné pour la Côte d'or : l'abbé Volfius. La plupart des prêtres, constitutionnels le plus souvent, furent bien acceptés par la population, malgré la condamnation du Pape ; mais à partir de 1793, des mesures carrément antireligieuses furent prises : port du costume ecclésiastique interdit, signes de piété interdits dans les églises. Dans la région, c'est incontestablement la commune d'Arc sur Tille qui fut la plus zélée par ses lettres de dénonciation et celle de Norges la plus clémente, restaurant même un tableau de Saint Antoine ! En 1794, toute cérémonie « superstitieuse » fut interdite dans les églises, ouvertes dorénavant uniquement aux réunions civiques. Saint-Julien fut dénoncé pour avoir laissé sonner l'Angélus !

Dans la région, seul Arc sur Tille connaîtra une « société populaire », qui disparaîtra après la chute de Robespierre. Au niveau national, les violences révolutionnaires frapperont moins la Bourgogne que les autres régions. Dijon connaîtra cependant 11 exécutions capitales, 18 transferts à Lyon dont 15 seront exécutés. Le sinistre « pioche-fer », Bernard de son nom, envoya 25 personnes au Tribunal révolutionnaire de Paris, 23 furent guillotonnées. D'autres sources nous disent que 104 personnes furent décapitées en Côte d'or, dont 20 nobles, le reste comprenant bourgeois, artisans, laboureurs, ouvriers.

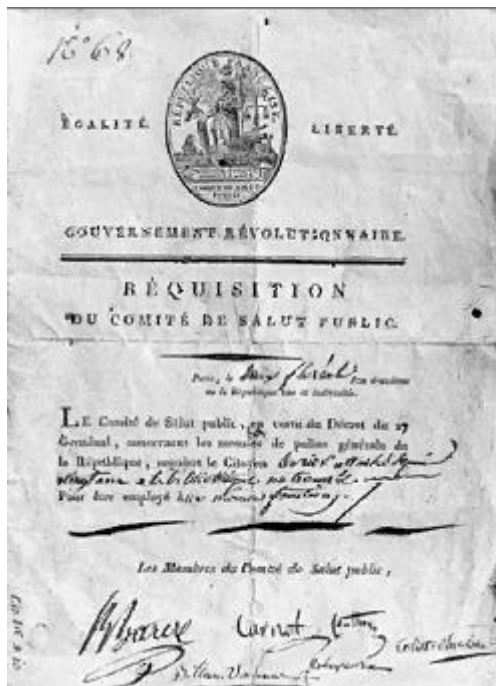
Le contre-coup de tout cela fut la désorganisation complète du pays, le sectarisme, la faillite monétaire et les guerres de la nouvelle République.

Les guerres de la République – la patrie en danger

Ces mesures nouvelles, mal préparées, entraînent beaucoup de difficultés dans les campagnes : réquisitions en tous genres, levées de troupe le 14 février 1793 pour 300 000 hommes : « la patrie en danger », tel est le nom de ce décret.

Chaignay vit ainsi arriver le maire d'Is sur Tille, nommé par le Directoire du district, et enjoindre le maire Louis ROUGET de rassembler les garçons et veufs sans enfants, de 18 à 40 ans. Ils étaient 31. Le même nombre de billets roulés fut préparé, 7 portant l'inscription « *Défenseur de la patrie* ». La suite est facile à imaginer . . . Pour ces « *élus* », la Commune de Chaignay leur accorde un don de 100 livres en cas de mobilisation.

Cette armée réquisitionnée allait se préparer à affronter une bonne partie de l'Europe, il lui fallait maintenant du ravitaillement ; et ce sont les campagnes, une fois de plus, qui allaient payer un lourd tribut à ces réquisitions, les villes étant bien incapables à le faire, y compris pour le transport des denrées.



C'est ainsi que le deux prairial An II, la municipalité de Chaignay était requise, sans délai, pour un transport de foins depuis Is/Tille vers Besançon et Belfort. Dix sept attelages furent nécessaires, le citoyen MUTEAU, agent national, étant chargé de la bonne exécution « *de la chose publique* ».

Le 24 prairial An II, soit quelques jours après le retour des attelages, c'est le citoyen ROUGETET, du district d'Is/Tille, qui vient réquisitionner à Chaignay, 296 quintaux de grains, toujours pour l'armée du Rhin, à Belfort. La grange du dîme, utilisée sous l'ancien régime par les abbés de Saint- Bénigne servit de magasin pour recevoir lesdits grains, provenant de cent propriétaires, qui furent conduits à Belfort par 31 voituriers.

Trois jours plus tard, Louis ROUGET, Maire, recevait deux citoyens-commissaires nommés pour faire le recensement des grains, farines et récoltes non battues

restant dans la Commune. L'un est de Dijon, pâtissier de son état, l'autre est de Chatillon/Seine. Le contingent pour l'armée du Rhin serait à livrer sous deux jours, dès réquisition, au magasin d'Is sur Tille ; et pour l'armée des Alpes, au magasin « *belle défense* » à Saint Jean de Losne. La non exécution étant passible de l'inscription sur les registres du district d'Is/Tille de l'appellation : « *Ennemis de la République* ».

La mairie transformée en prison . . .

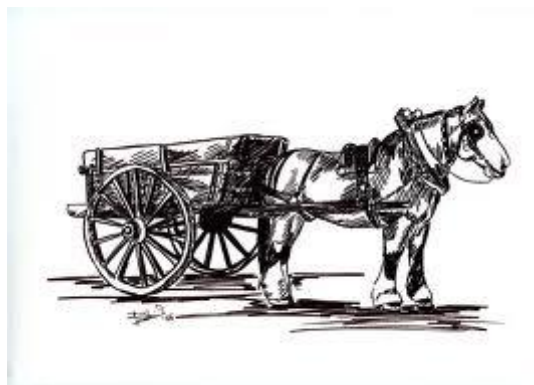
Chaignay ne disposait pas pour effectuer ces battages, ni de machine à battre, ni de la main d'œuvre nécessaire. Les batteurs au fléau, harcelés, obligés d'exécuter les ordres, opposèrent la force d'inertie, ce qui contraint la municipalité à délibérer sur l'arrêté qui suit :

« *Seront mis en réquisition les journaliers, les citoyens les moins utiles et les gens d'art, pour battre chez les cultivateurs de cette commune qui sont obligés de fournir des grains pour*

l'approvisionnement des armées . . . »

La mesure sera étendue aux vigneron, la municipalité désignant telle personne devant aller battre chez telle autre. Réquisition refusée par les intéressés, ce qui obligea le maire à user d'autorité et à faire arrêter trois vigneron par la Garde Nationale. Les trois « délinquants » (sic) furent enfermés à la maison commune transformée provisoirement en maison d'arrêt pour 24 heures et à leurs frais !

Un premier contingent de 137 quintaux de blé et méteil fut livré à Saint Jean de Losne le 19 thermidor an II et un second de 27 quintaux de méteil de première qualité pour les armées du Rhin et de la Moselle. Une précision : le méteil, non utilisé de nos jours, est un mélange de blé et de seigle qui ont été cultivés ensemble. Un troisième contingent de 450 quintaux de blé et méteil le 30 thermidor : 300 pour l'armée des Alpes (St Jean de Losne), 150 pour le département de la Meurthe (Is/Tille). La non-exécution change de nom : « *Ennemi de l'Egalité* ».



Les réquisitions dans les campagnes donnant visiblement toute satisfaction, pourquoi ne pas étendre la mesure à d'autres biens, non alimentaires ? Le 6 Octobre an II, Chaignay est sommé de fournir dix couvertures de laine et dix paires de drap, à un hôpital le lendemain matin 8 heures . . .

Le même jour, le citoyen Claude Marie ROBERT QUARRE, commissaire du district d'Is/Tille demande au maire de s'expliquer sur les retards de livraison des grains. Les semailles, les vendanges, l'élaboration des

vins sont avancés comme causes desdits retards. Ce qui était vrai. Les travaux des champs avaient beaucoup de retard, les bœufs avaient remplacé les chevaux, qui eux, assuraient les transports de grains à longue distance sur St Jean de Losne ou Belfort. La municipalité fixa même le prix du labour au journal (1/3 d'ha) à 4 livres pour faciliter ces échanges de prestations.

Autre type de réquisition à exécuter sous trois jours, cette fois il s'agit du transport de barres de fer ! 12000 kg sont à conduire de Tarsul (forges Lagnier) à Auxerre. Toutes les voitures et les attelages sont réquisitionnés dans le village, le mécontentement est grand, le paysan se sent sacrifié, pressuré, menacé. On oubliait même de lui payer les grains réquisitionnés. Le maire rappelle au nom de ses administrés des impayés de 6 mois . . .

Et que la fête commence !

Quoi de mieux pour vous, braves gens, pour vous faire oublier les difficultés quotidiennes, qu'une bonne fête « *en l'honneur des armées de la République* ».

Sur ordre du District, le 30 vendémiaire à 6 heures du matin, le tambour bat dans toutes les rues de la commune et annonce la solennité du jour.

En voici le programme :

- 1) 9h : perception des fusils et des piques par les citoyens désignés à la maison commune.
- 2) 10 h : le Capitaine et sa garde nationale, la municipalité revêtue de ses insignes, se rendent au temple (lisez l'Eglise)
- 3) Le citoyen Nicolas FREMYOT, propriétaire-laboureur, (*il s'agit d'un notable ndlr*) est invité à prononcer un discours.
- 4) L'assemblée est invitée à chanter des hymnes patriotiques

Joli programme . . . qui n'interrompt pas les réquisitions : 1^{er} frimaire : 12 porcs sous 24 heures, et d'autres demandes : état du nombre d'hectares ensemencés en blé et carémages (*lisez semailles de mars*) , stocks de grains, farines, légumes secs. Un cinquième de ces stocks étant réquisitionnés et devant être livrés à Is/Tille.

Le recensement achevé, la municipalité se rend compte qu'il sera impossible de subsister jusqu'à la prochaine récolte. Il fût décidé de ne pas honorer ces réquisitions.

Avec le Directoire, ce système fut modifié au profit d'achats réguliers, moins vexatoires, par l'administration militaire et sous visa du Maire Louis ROUGET. De fait, nos armées avec Bonaparte vainqueur en Italie, vivaient sur les contrées occupées.

Le calme revint progressivement dans les campagnes, CHAIGNAY put remettre ses terres de culture en état, refaire ses stocks de denrées et vivre tout simplement. L'orage de la période révolutionnaire était passé.

Jean-Marc DAURELLE

Sources et bibliographie :

Monographie de Chaignay par Armand ROUGET

Archives municipales de Chaignay

Archives départementales de la Côte d'or

Les racines du val de Norges par Jean-Claude SOBOLE

La baronnie du Val de Saint-Julien par Marcel BOLOTTE